



## Allocation chômage et periode d'essai

Par **ben75**, le **06/11/2015** à **17:20**

bonjour voilà je suis actuellement en periode d'essai de 2 mois pour un boulot en cdi seulement j'ai un problème de genoux et je suis obligé de me mettre en arrêt maladie . Si mon employeur me licencie a cause de cette arrêt aurais-je droit a l'allocation chômage ?

Par **P.M.**, le **06/11/2015** à **18:17**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas vous mettre en arrêt-maladie, c'est seulement le médecin traitant qui peut vous en prescrire un si votre état de santé le justifie...

L'employeur ne peut pas rompre la période d'essai à cause de la maladie mais s'il le faisait par rapport à vos compétences professionnelles ou pour un autre motif tout dépendrait de la période d'affiliation que vous auriez acquise pour ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi...

Par **ben75**, le **07/11/2015** à **15:08**

Avant de trouver cette emploi j ai été un mois au chômage j ai fais un CDD de 6mois et je suis arrivé au bout . En faite l emploi que je suis entrain de faire ne me convient pas du tout et j aimerai arrêter mais j ai peur de perdre mes droits à l allocation et me retrouver un peu dans la panade ! Y a t il un moyen de partir de cette emploi et de quand Meme toucher mes allocation chômage après ?

Par **P.M.**, le **07/11/2015** à **16:47**

Bonjour,

Votre conseiller à Pôle Emploi est là aussi pour vous informer et a priori, même si vous rompez à votre initiative la période d'essai en respectant le délai de prévenance, vous devriez retrouver ou ouvrir vos droits à indemnisation...